

CAVAC DE LA MONTÉRÉGIE
RAPPORT ANNUEL 2007-2008

RAPPORT D'ACTIVITÉS



1. *MOT DU PRÉSIDENT*

Depuis quelques années déjà le CAVAC de la Montérégie a atteint ses objectifs de déploiement. Tous les districts judiciaires de la Montérégie, de Valleyfield à Sorel en passant par St-Jean, Longueuil et St-Hyacinthe bénéficient des services d'aide, de conseils et d'appuis aux victimes.

Le CAVAC-INFO et l'accueil aux victimes est maintenant bien établi dans chacun des palais de justice. Le bureau central à Longueuil continue son excellent travail en intervention et suivi post-traumatique. Cette mission et ce mandat ne peuvent être atteints que grâce au professionnalisme et au travail soutenu de tous les intervenants.

L'année 2007-2008 s'est déroulée sous le signe de la consolidation des processus afin de procurer à ces intervenants un milieu de travail propice à la perpétuation de ce professionnalisme.

Dans cette optique, la politique relative aux conditions de travail a été modifiée, le Guide clinique revu ainsi que le protocole d'intégration des employés; un protocole d'intervention en matière de harcèlement psychologique a aussi été adopté.

Le conseil d'administration souhaite donc remercier pour leur excellente prestation durant cette année 2007-2008 le directeur Gabriel Larivière ainsi que toutes les intervenantes : Dominique Baril, Jacinthe Béland, Annie Bélanger, Sylvie Boudreau, Geneviève Clark, Fannie Fafard, Christine Fugère, Nathalie Hamel, Emmanuelle Labrie, Hélène Ouellet, Véronique Paquette, Nadia Piedade, Rachel Pilote, Sylvie Tardif, ainsi que Mélissa Langlois qui occupe le poste d'agente de bureau.

Bonne année 2008-2009

Stéphane Lamarche
Président du conseil



2. MOT DU DIRECTEUR

Bien que certaines activités semblent être répétitives, elles prennent, d'une fois à l'autre, un sens tout à fait différent.

De rédiger le bilan de l'exercice que nous venons de compléter. De résumer en quelques lignes, l'ensemble du contenu des douze derniers mois d'activités. Il s'avère périlleux de le faire, sans risquer d'omettre ou de placer certaines choses hors contexte.

Je tenterai, toutefois, de ressortir quelques grandes lignes de cette dernière année et de vous faire partager, un tant soit peu, un aperçu du quotidien au CAVAC de la Montérégie.

Notre première préoccupation demeure l'offre de services. Cela est possible grâce à notre présence sur l'ensemble du territoire de la Montérégie. En consolidant notre intégration auprès des partenaires et de leurs réseaux respectifs, nous pouvons ainsi consolider l'accès aux services.

Vous trouverez, dans la section sur les statistiques, un portrait des services rendus et un portrait de la clientèle desservie.

Un tableau récapitulatif, proposé par le BAVAC, a été utilisé afin de tracer un portrait statistique uniformisé pour l'ensemble des CAVAC. Dès lors, le ministère de la Justice pourra faire valoir, au choix, un portrait individuel ou provincial pour l'ensemble des seize CAVAC.

Le volume des demandes est considérable. En tenant compte du cumul des dossiers d'un exercice à l'autre, nous arrivons à une proportion « *intervenante / nombre de dossiers* » qui est élevée. Il importe de souligner la détermination de l'équipe de travail qui maintient le rythme et conserve tout son professionnalisme.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Gabriel Larivière
Directeur



3. *HISTORIQUE DU CAVAC DE LA MONTÉRÉGIE*

Voilà près de 20 ans que se réunissaient pour la première fois, à l'invitation du BAVAC, les différents partenaires de la région de Longueuil afin de constituer le comité d'implantation du CAVAC.

À la suite de nombreuses démarches, c'est en février 1990, que le « CAVAC de Longueuil » commença à offrir ses services. Dès cet instant, l'objectif fut de répondre au plus grand nombre de demandes possible, tout en assurant un maximum de qualité. La voie au développement des services et au développement professionnel était tracée.

C'est en février 1992, que le point de service du CAVAC situé au palais de justice de Longueuil ouvrit ses portes. Quelques périodes de haut et de bas marquèrent les années, mais cette présence active d'intervenants du CAVAC auprès de l'appareil judiciaire permis de définir les bases d'une collaboration quotidienne. Dès lors, l'ouverture de quatre autres points de service dans les palais de justice de la Montérégie devenait possible et souhaitée. C'est ainsi que le « CAVAC de Longueuil » devint le « CAVAC de la Montérégie ».

L'ouverture du deuxième point de service se fit en juin 1997, au palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield. Par la suite, vint le point de service du CAVAC au palais de justice de Saint-Hyacinthe en avril 2003, celui situé au palais de justice de St-Jean-sur-Richelieu en juillet 2004 et enfin, c'est en novembre 2005, que nous entrâmes au palais de justice de Sorel-Tracy.

Sommes toutes, beaucoup de développement, de mouvement et d'accomplissements. Il y a eu beaucoup de chemin de parcouru entre la première année de fonctionnement du CAVAC, où il n'y avait qu'une personne à la direction et une équipe de bénévoles. Alors qu'aujourd'hui, l'équipe est composée de 16 personnes, réparties dans six bureaux et répondant à plus de 11 500 personnes annuellement.



4 PRÉSENTATION DU CAVAC

4.1 La mission, la vision et les valeurs

La mission, la vision et les valeurs sont des concepts qui sont issus des principes mêmes de la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels.

À la suite des premières années d'existence des CAVAC, un comité de travail, composé de quelques directions et de représentants du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels, a produit un document intitulé « *Philosophie des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels et protocole d'intervention auprès des victimes d'actes criminels* ».

Ce document fut diffusé et adopté en septembre 1993 lors d'une rencontre provinciale des CAVAC. Ce document constitue maintenant un outil de référence reconnu par l'ensemble du Réseau des CAVAC.

La philosophie d'intervention

« Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels adhèrent à la philosophie qui vise à favoriser la promotion et la défense des droits des victimes d'actes criminels/leurs proches/témoins.

Cette philosophie des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels découle des droits et des responsabilités des victimes énoncés dans la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels. La mission, les valeurs, les principes et les actions inhérents à ces droits et responsabilités la définissent. »

La mission

« Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels offrent aux personnes victimes d'actes criminels/leurs proches/témoins, des services de première ligne afin de répondre à leurs besoins découlant de l'acte criminel vécu. »



Les valeurs

« Les Centres d'aide ont un parti pris favorable envers les personnes victimes d'actes criminels/leurs proches/témoins. Ils adhèrent aux valeurs insérées à l'article 2 de la Loi: la personne doit être traitée avec courtoisie, équité, compréhension et dans le respect de sa dignité et de sa vie privée.

L'adhésion à ces valeurs se fait sans égard à l'auteur de l'acte criminel, qu'il soit identifié ou non, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable. »

Chaque intervenant d'un Centre d'aide aux victimes d'actes criminels se doit d'appliquer dans son intervention les valeurs suivantes :

- la courtoisie;
- l'équité;
- la compréhension
- le respect de sa dignité
- le respect de sa vie privée.

Les principes

« Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels croient que l'intervention auprès de toute personne victime d'un acte criminel/leurs proches/témoin doit se faire dans le respect de ses besoins et dans le respect de sa capacité de gérer sa vie et de prendre des décisions qui la concernent. Cela favorise la reprise de l'autonomie. »

4.2 L'organisation administrative

Le CAVAC de la Montérégie est un organisme privé, à but non lucratif, qui est enregistré sous la partie 3 de la Loi sur les compagnies. Le CAVAC de la Montérégie produit annuellement sa « Déclaration de personne morale » auprès de la Direction du registre des entreprises du Ministère du Revenu.

La « *déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés* » est également produite annuellement auprès de l'Agence du revenu du Canada.



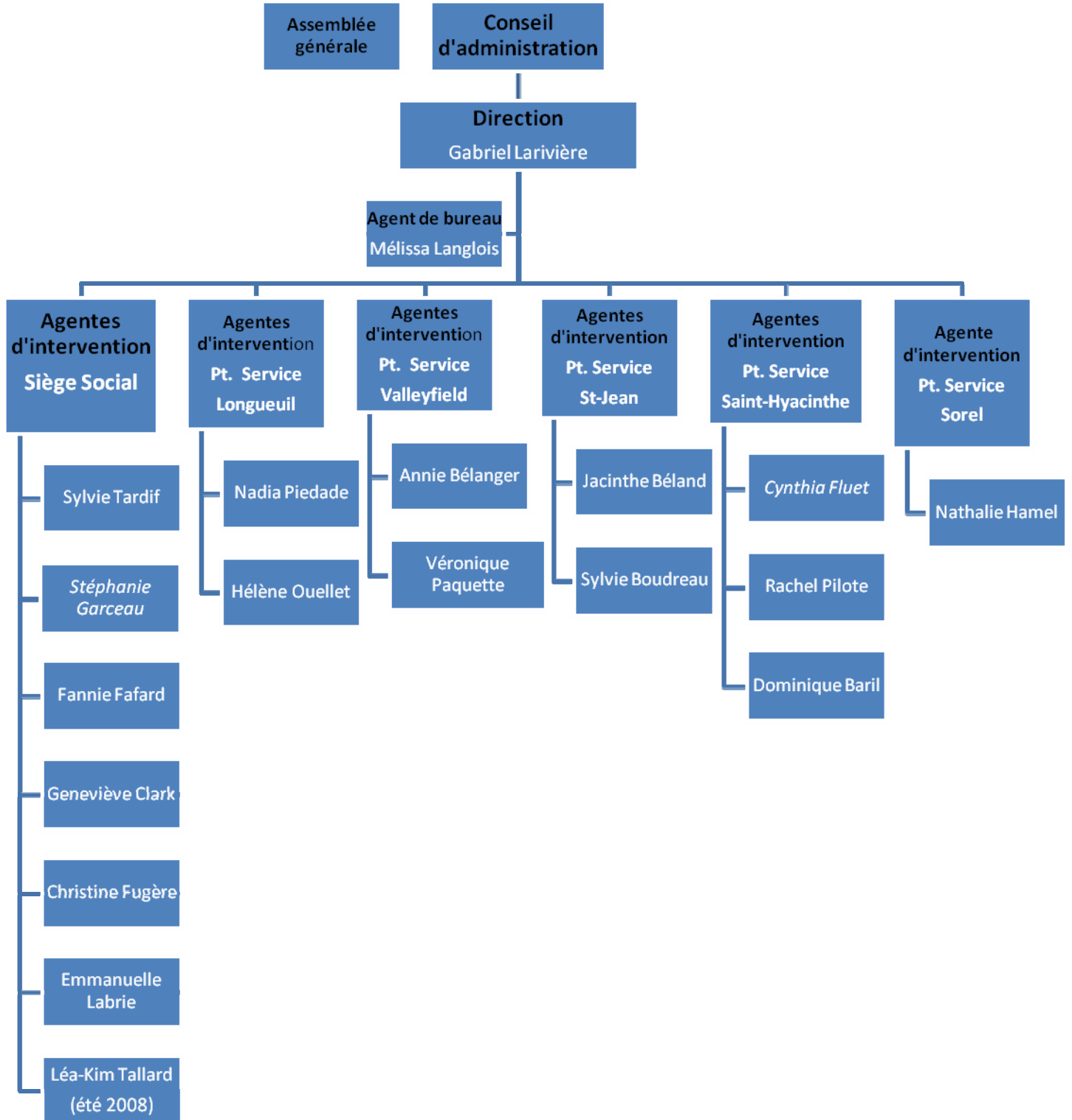
Comme tous les organismes de même nature, le CAVAC tient une assemblée générale annuelle où les membres en règle de la corporation adopteront le rapport d'activités, le rapport statistique et que les états financiers. C'est également à cette occasion, que sont élus les membres qui constituent le conseil d'administration.

Un organigramme a été produit pour permettre de bien visualiser l'organisation qu'est le CAVAC de la Montérégie.

Lors de l'exercice 2007-2008, le conseil d'administration était composé des membres suivants :

Stéphane Lamarche	Avocat	Président
Éric Poirier	Policier	Vice-président et trésorier
Yolande Pineault	Travailleuse sociale	Secrétaire
Anne-Marie Séguin	Criminologue	Administratrice
Bernard Meunier	Policier	Administrateur
Natacha Hébert	Notaire	Administratrice
Denis Beauchesne	Criminologue	Administrateur

Tout au long de l'exercice, les membres du conseil d'administration se sont réunis afin de voir à la gestion courante du CAVAC. Les membres ont fourni leur appui et leur support à la direction dans la mise en œuvre des décisions et dans l'application des mesures administratives en découlant.





4.3 L'équipe du CAVAC

L'équipe du CAVAC est composée de 17 personnes en poste actuellement. Mais le nombre d'intervenantes ayant œuvrées au sein de l'équipe tout au long de l'année est supérieur.

En tenant compte des congés de maternité et de la nécessité de remplacer ces intervenantes, c'est avec quelques personnes additionnelles que le CAVAC a fonctionné.

Pour se faire, il a fallu procéder au recrutement du nouveau personnel, d'effectuer les entrevues de sélection, pour ensuite procéder à l'intégration et à la formation des nouvelles personnes en poste.

Il va sans dire que cela demande du temps et de l'implication de la part de la personne nouvellement arrivée mais aussi, de l'ensemble de l'équipe qui sera présente pour la soutenir et l'accompagner dans son processus d'intégration. Cet encadrement revêt une grande importance dans la mesure où le CAVAC souhaite maintenir la qualité des services offerts.

Au-delà de la période de formation initiale, les intervenantes bénéficient de périodes de supervision clinique offerte par une psychologue spécialisée en intervention post-traumatique.

Des réunions d'équipe sont également prévues périodiquement, mais dans un contexte plus administratif. Ces réunions permettront d'échanger sur différentes problématiques, sur des changements de lois, sur certains organismes ou sur de nouvelles procédures.

Le CAVAC de la Montérégie a également pu bénéficier de la présence d'une stagiaire dans le cadre de sa technique en travail social au Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu. Ce stage s'est déroulé sur une période allant de janvier à mai 2008.

Une deuxième stagiaire fut également présente à l'hiver 2008, dans le cadre de son pré-stage. Elle devrait être de retour de septembre 2008 à mars 2009 pour effectuer son stage en intervention dans le cadre de sa formation au Baccalauréat en criminologie à l'Université de Montréal.



4.4 Les ressources budgétaires

La Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels, adoptée par l'Assemblée Nationale en 1988, institue au ministère de la Justice, un Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels pour assurer le financement de services d'aide, notamment l'implantation et le maintien de Centres d'aide aux victimes d'actes criminels.

Les CAVAC reçoivent la majorité de leur financement en provenance du FAVAC. Pour le CAVAC de la Montérégie, ce financement s'élevait, pour l'exercice 2007-2008, à un montant de 737 030 \$, ce qui représente environ 85 % du budget total.

Les autres revenus proviennent principalement, de l'octroi au CAVAC de contributions pénales ordonnées par les juges dans le cadre de procédures criminelles.

Outre le financement accordé au CAVAC par le ministère de la Justice, il faut également souligner la participation de celui-ci, dans la tenue de rencontres provinciales annuelles, de sessions de formation pour l'ensemble du Réseau des CAVAC et de sa participation active dans les campagnes de promotion et la production de matériel promotionnel.



5. LES SERVICES OFFERTS

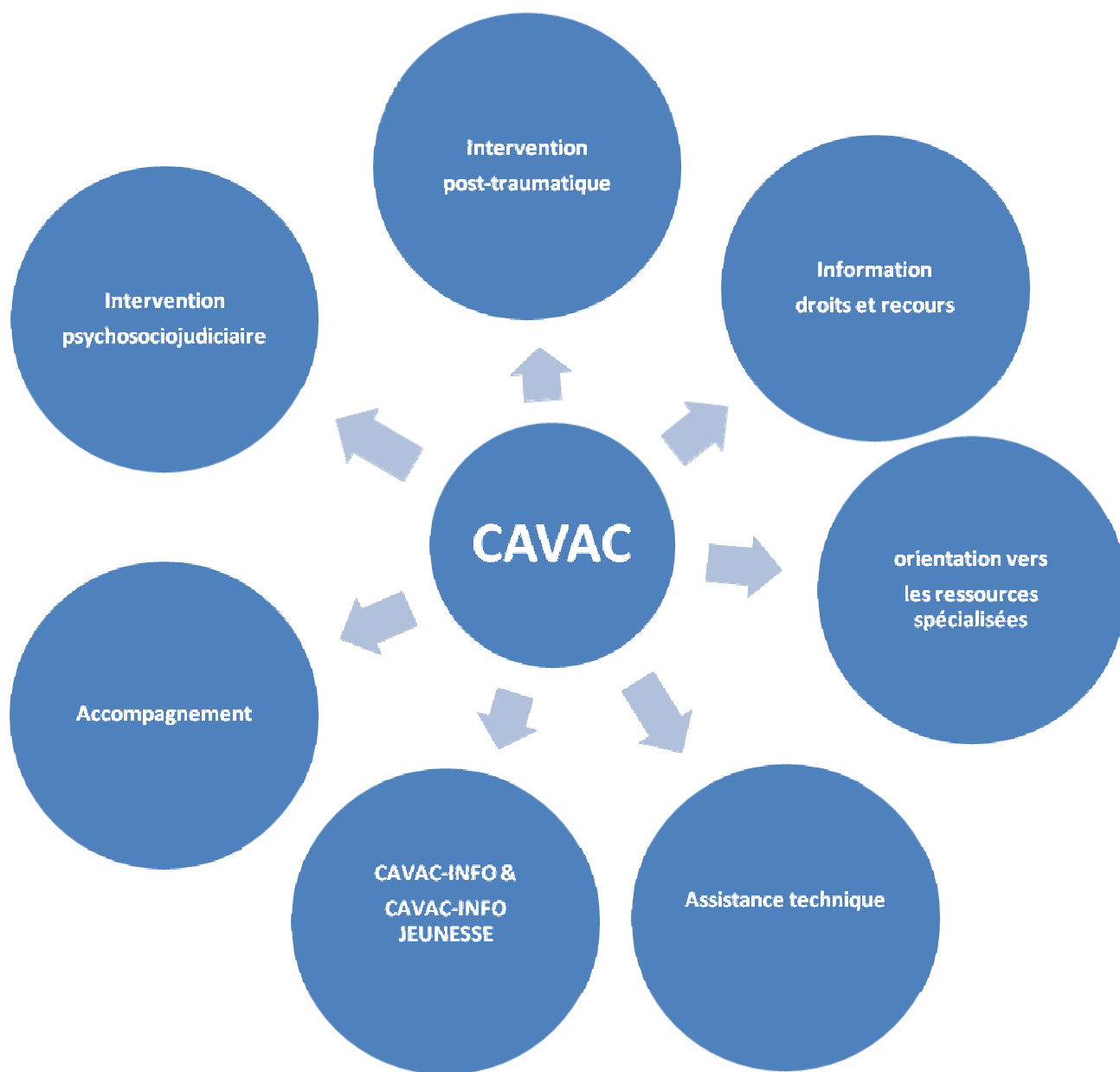
5.1 Les services

Les services offerts par les intervenants du CAVAC de la Montérégie sont ceux décrits dans la convention d'aide financière signée avec le ministère de la Justice, soit :

« L'organisme offre gratuitement des services confidentiels de première ligne à la clientèle ainsi qu'aux différents partenaires judiciaires, conformément à ladite convention d'aide financière »

Les services offerts sont notamment:

- L'intervention post-traumatique et psychosociale;
- L'information sur les droits et recours de la victime d'un acte criminel;
- L'assistance technique;
- L'orientation de la victime d'un acte criminel vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires;
- L'accompagnement de la victime à la cour et dans d'autres démarches;
- La concertation avec les services du milieu et autres organismes de la région;
- La mise en œuvre et l'application des programmes CAVAC-INFO et CAVAC-INFO JEUNESSE.





Aux fins d'assurer les services énumérés précédemment, l'organisme s'engage à respecter les conditions suivantes :

- Employer le personnel nécessaire au fonctionnement du CAVAC et au développement des services sur l'ensemble du territoire qu'il dessert;
- Respecter le caractère confidentiel des informations reçues de la part de la clientèle;
- Assurer la promotion des services offerts auprès des partenaires et de la clientèle de la région;
- Assurer la formation permanente des intervenants du CAVAC;
- Maintenir l'intervention de l'organisme dans une orientation socio-judiciaire;
- Travailler en concertation avec les policiers, les procureurs aux poursuites criminelles et pénales, et le personnel des Services de justice. L'organisme devra également travailler en concertation avec les partenaires de l'Éducation, de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'avec les organismes communautaires susceptibles de fournir des services appropriés;

C'est avec beaucoup de fierté et une bonne dose d'effort que nous maintenons l'accessibilité aux services sur l'ensemble du territoire de la Montérégie et ce, avec toute la diligence nécessaire.

Il importe également de décrire certains contextes dans lesquels ces services sont offerts. Que l'on pense simplement à l'accueil des victimes et des témoins qui se fait dans les palais de justice, où l'intervenante doit s'adapter quotidiennement à chaque situation et aux nombres de personnes qui s'y présentent.

Que l'on pense aux services CAVAC-INFO et CAVAC-INFO JEUNESSE, où les intervenantes doivent rapidement contacter les personnes victimes afin de les informer des résultats de la procédure judiciaire dont, entre autres, les conditions de remise en liberté de l'accusé.



Enfin, notons que la réception des appels et des demandes ponctuelles de service et les rencontres de suivi doivent se faire avec une clientèle qui va en s'accroissant, mais qui nécessite, tout de même, une intervention rapide.

C'est dans cette optique, qu'il y a de cela déjà quelques années, nous avons décidé d'adopter, au siège social, un horaire élargi. Depuis ce temps, les services sont accessibles quatre soirs par semaine, augmentant ainsi la plage de disponibilité.

Enfin, nous conservons le souci d'apporter une aide qui sera la plus adéquate possible et travaillons en concertation avec les autres organismes qui pourraient, eux aussi, répondre aux besoins exprimés par la clientèle. L'importance d'offrir une réponse à ces besoins a toujours été priorisée dans notre mode de fonctionnement.

Il faut également rappeler les deux projets d'intervention proactive que nous avons développé avec le service de police de la Ville de Longueuil et celui de la Sûreté du Québec. Ces projets permettent à l'enquêteur d'un dossier de nous transmettre les coordonnées de la personne victime, après que celle-ci eut signée une autorisation à le faire. L'intervenante du CAVAC pourra alors faire une intervention rapide et proactive afin d'évaluer les besoins de celle-ci et l'offre de service qui pourrait convenir.

5.2 Le territoire desservi

Le territoire desservi par le CAVAC représente l'ensemble de la Montérégie et ce, selon les limites territoriales des cinq districts judiciaires qui y sont inclus, soit ceux de Longueuil, de Richelieu, de Saint-Hyacinthe, d'Iberville et de Beauharnois.

Les services du CAVAC sont accessibles sans frais grâce au numéro 1-888-670-3401. Ils le sont également grâce à la ligne téléphonique provinciale, le 1-866-LE-CAVAC, qui est disponible sur l'ensemble du Québec et mise de l'avant par le ministère de la Justice.



6. PROFIL DE LA CLIENTÈLE

Faits saillants

Au cours de l'exercice 2007-2008, le CAVAC de la Montérégie a ouvert **1189** dossiers, tout en continuant ses interventions dans les **1483** dossiers déjà existants. Un dossier est ouvert lorsque l'intervention nécessite plus d'un contact avec la personne. Ces critères sont définis par le BAVAC et s'intègrent au logiciel SCAVAC. De ces dossiers, 1 010 ont été fermés au cours de la même période.

La clientèle féminine compte pour **70 %** des interventions et ce sont des adultes dans la quasi-totalité des cas. Seulement **4 %** de la clientèle directe est mineure. Une proportion de **4 %** de la clientèle représente également les personnes âgées de 65 ans et plus.

Les personnes touchées directement par l'acte criminel représentent **77 %** des victimes ayant recours aux services du CAVAC. Dans **88 %** des cas, les personnes ont été victimes d'un crime contre la personne. Dans **92 %** des cas, il y a eu signalement à la police. Dans **72 %** des situations, les victimes nous ont été référées par le réseau judiciaire.

Au cours de l'exercice 2007-2008, les intervenantes du CAVAC de la Montérégie ont effectué **435** accompagnements; ont transmis des renseignements à **16 419** occasions, ont donné des références à **2 200** reprises, ont contacté d'autres organismes ou fait des recherches d'information auprès d'un tiers à **9 754** occasions, ont offert de l'assistance technique **479** fois et sont intervenues directement avec la personne (post-traumatique ou psychosociale) à **4 018** reprises et ont offert d'autres services à **1 465** occasions. Ce sont, en tout, **34 770** services qui ont été offerts au cours de l'exercice.

Tout au long de l'année, **3 682** personnes se sont présentées dans l'un des points de service du CAVAC situés dans les palais de justice de Longueuil, de Valleyfield, de Saint-Hyacinthe, de St-Jean et de Sorel.



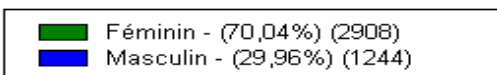
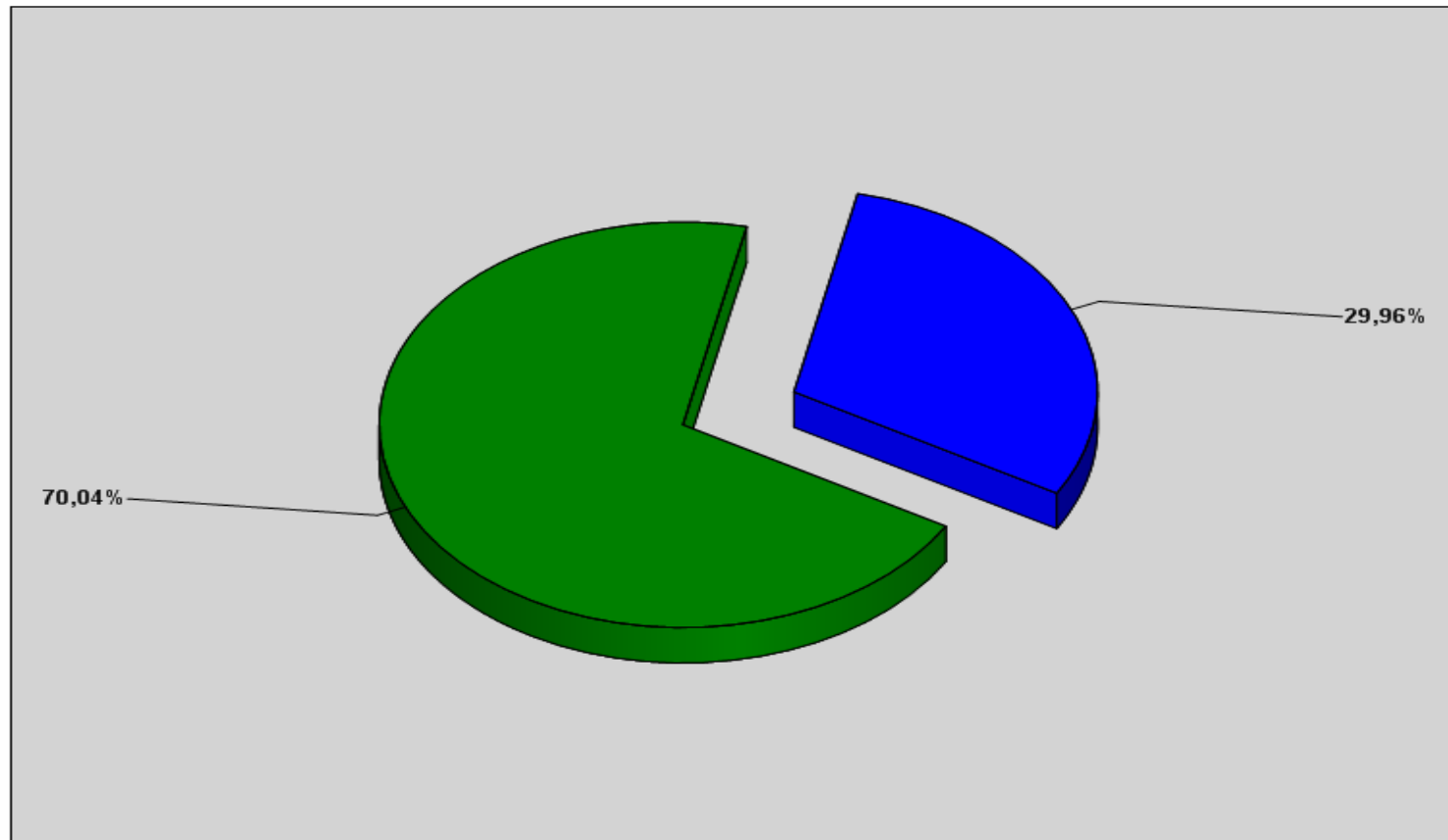
Dans le cadre du programme CAVAC-INFO, en lien avec la « Déclaration de service aux citoyens » du ministère de la Justice du Québec, les intervenantes ont traité **6 099** dossiers. Selon les dossiers, nous tenterons d'abord de rejoindre la personne et ensuite, un envoi postal est effectué afin de faire suivre la documentation pertinente.

Les démarches effectuées dans le cadre des services CAVAC-INFO et CAVAC-INFO JEUNESSE ont permis aux intervenantes d'effectuer **4 252** contacts et d'offrir **13 707** services.

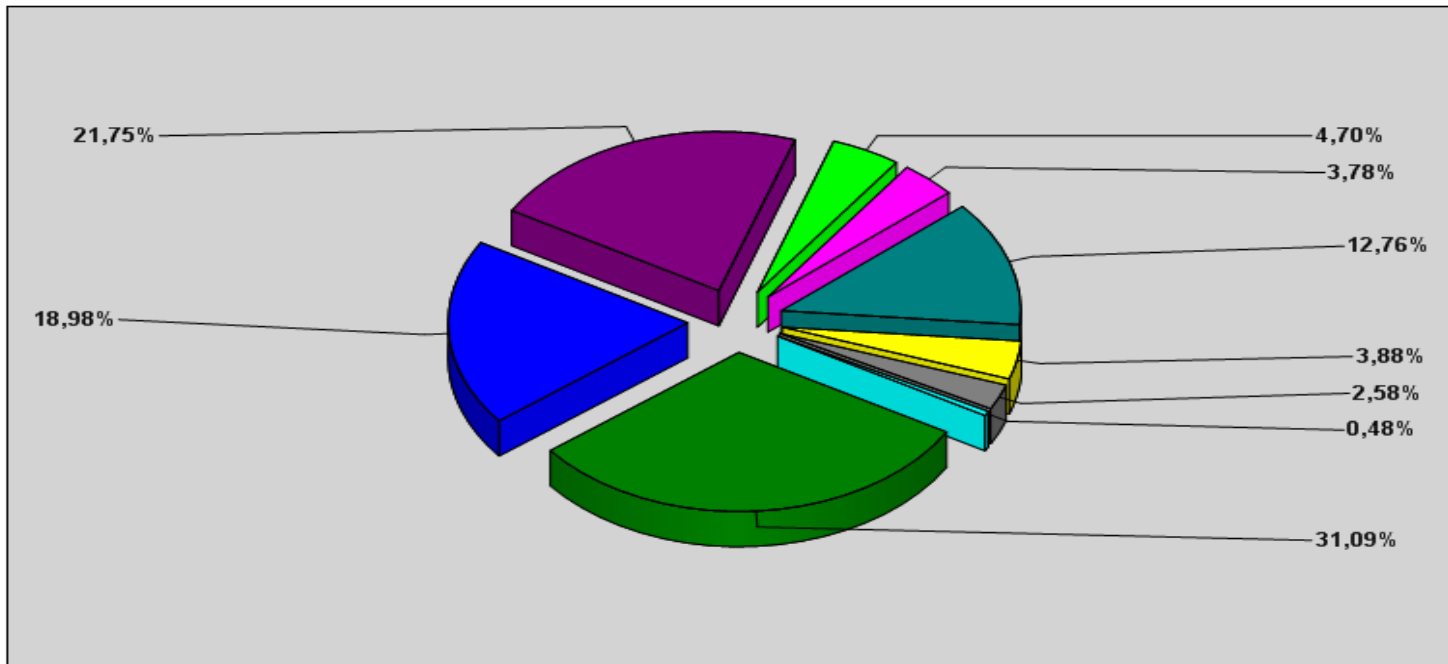
Lorsqu'un contact téléphonique est établi, en plus de transmettre l'information relative à la procédure judiciaire, les intervenantes profiteront de l'occasion afin de valider les besoins avec la personne et offriront différents services tels l'écoute (contexte post-traumatique ou psychosocial), l'information et l'assistance technique. Par la suite, si la personne le désire, un suivi pourra lui être offert.

Le service CAVAC-INFO est offert au palais de justice de Longueuil, de Salaberry-de-Valleyfield, de Saint-Hyacinthe, de Saint-Jean-sur-Richelieu et de Sorel-Tracy, autant pour le tribunal adulte que celui de la jeunesse.

Profil de la clientèle selon : Sexe

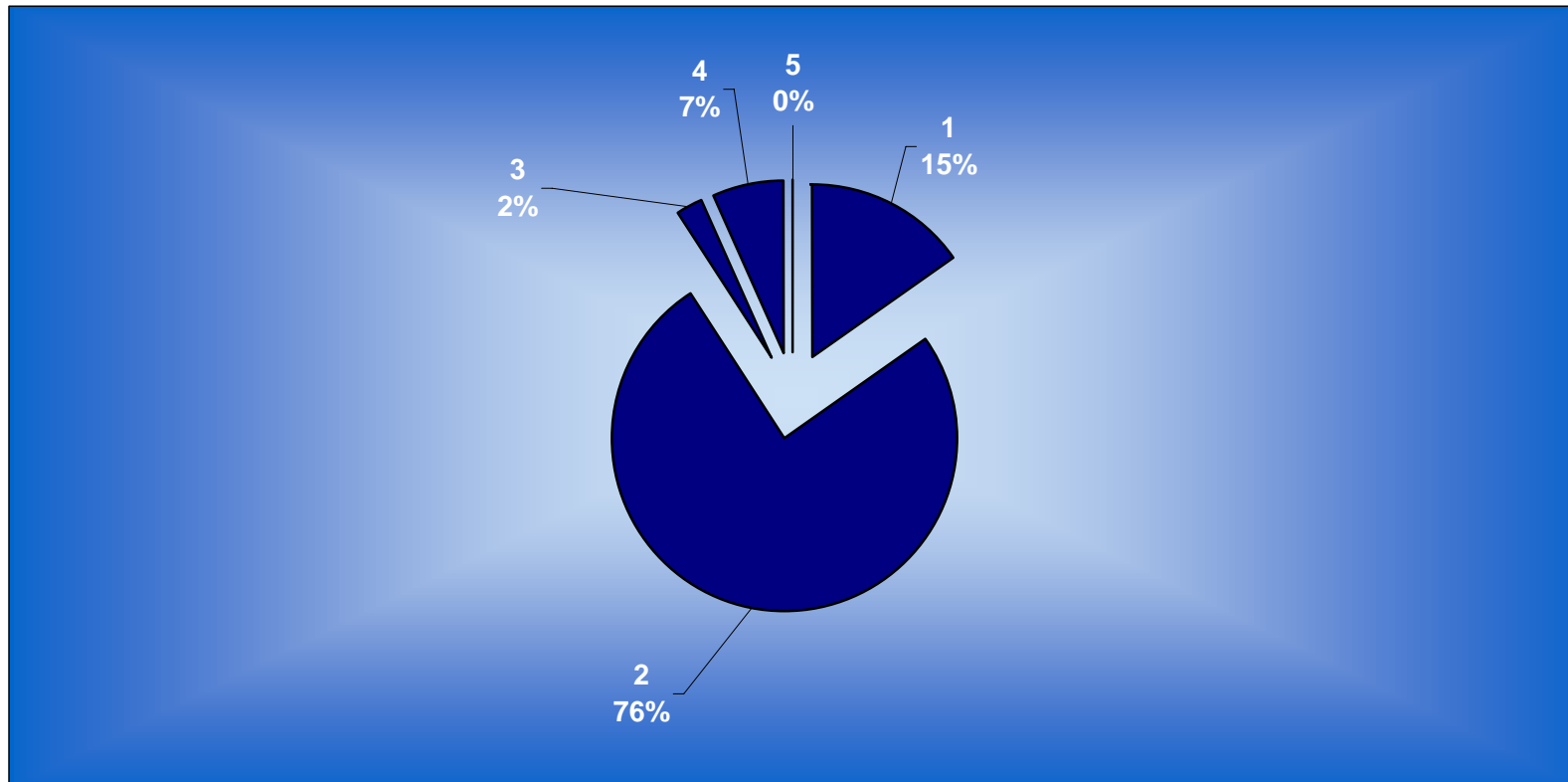


Profil de la clientèle selon : Groupe d'âge



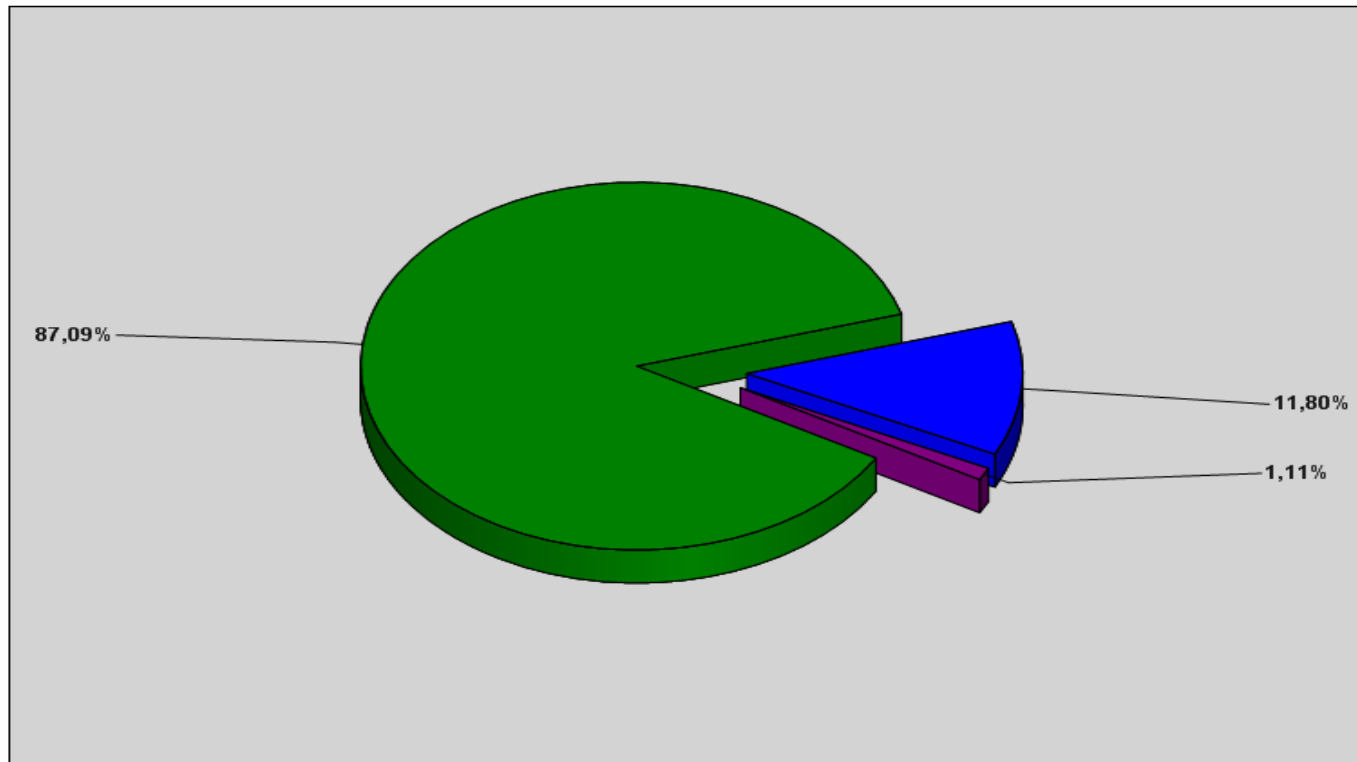
35 à 44 ans	- (31,09%)	(1291)
45 à 54 ans	- (18,98%)	(788)
25 à 34 ans	- (21,75%)	(903)
55 à 59 ans	- (4,70%)	(195)
65 ans et plus	- (3,78%)	(157)
18 à 24 ans	- (12,76%)	(530)
14 à 17 ans	- (3,88%)	(161)
60 à 64 ans	- (2,58%)	(107)
6 à 13 ans	- (0,48%)	(20)

Profil de la clientèle selon: Type de clientèle



1- Proche de la victime	636
2- Victime directe	3137
3- Intervenant	101
4- Témoin	274
5- Ne sait pas	4
	4152

Profil de la clientèle selon : Nature du crime

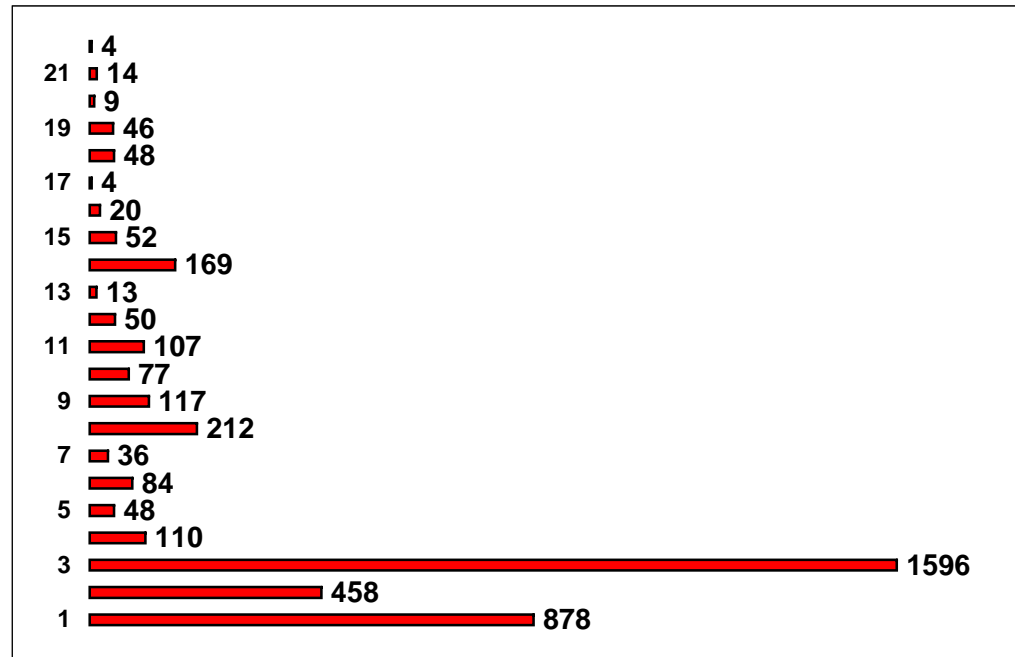


■	Contre la personne - (87,09%) (3616)
■	Contre la propriété - (11,80%) (490)
■	Autre - (1,11%) (46)

Profil de la clientèle selon: Crime

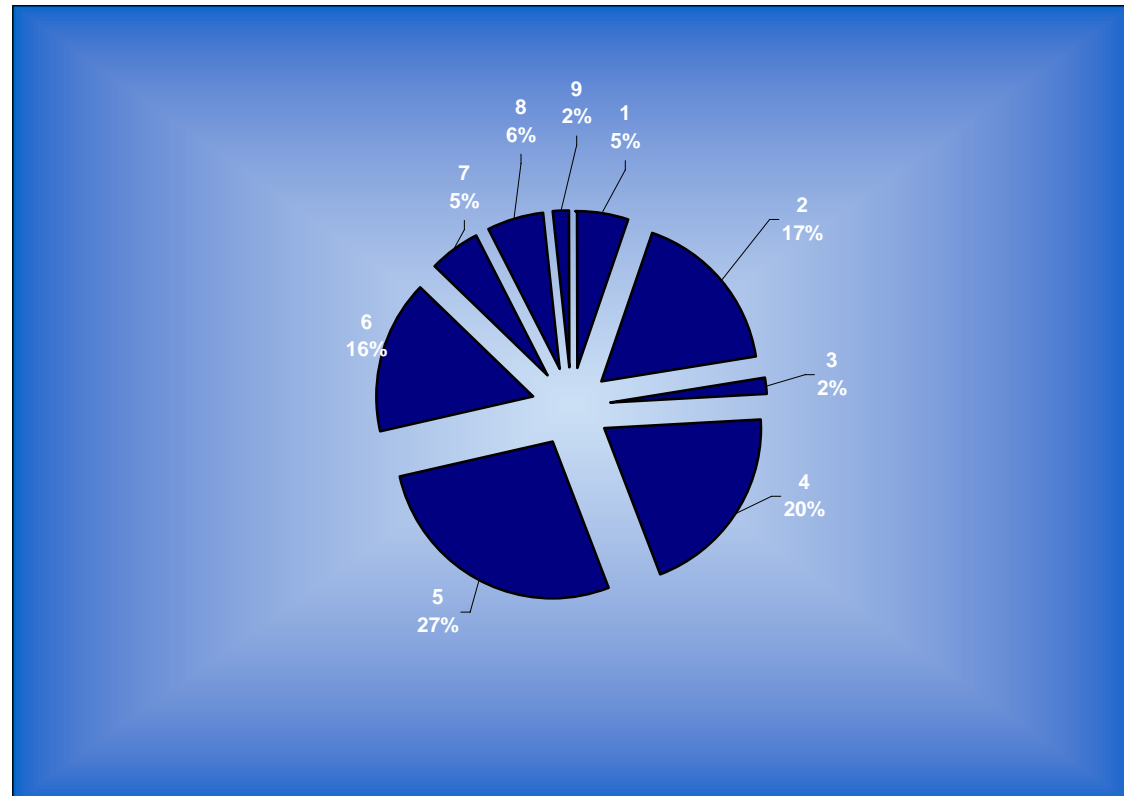
Infraction à caractère sexuel	878
Menace	458
Voie de fait	1596
Fraude	110
Enlèvement/ Séquestration	48
Introduction par effraction (maison)	84
Homicide	36
Harcèlement criminel	212
Vol simple	117
Méfait	77
Vol qualifié	107
Tentative de meurtre	50
Intimidation	13
Autres	169
Ne sais pas	52
Cond.dang. facultés aff.mort lés corp	20
Incendie criminel	4
Vol d'un véhicule moteur	48
Infrac relatives conduite véhicule	46
Cond. dangereuse causant la mort	9
Introduction par effraction (autre)	14
Délit de fuite	4

4152

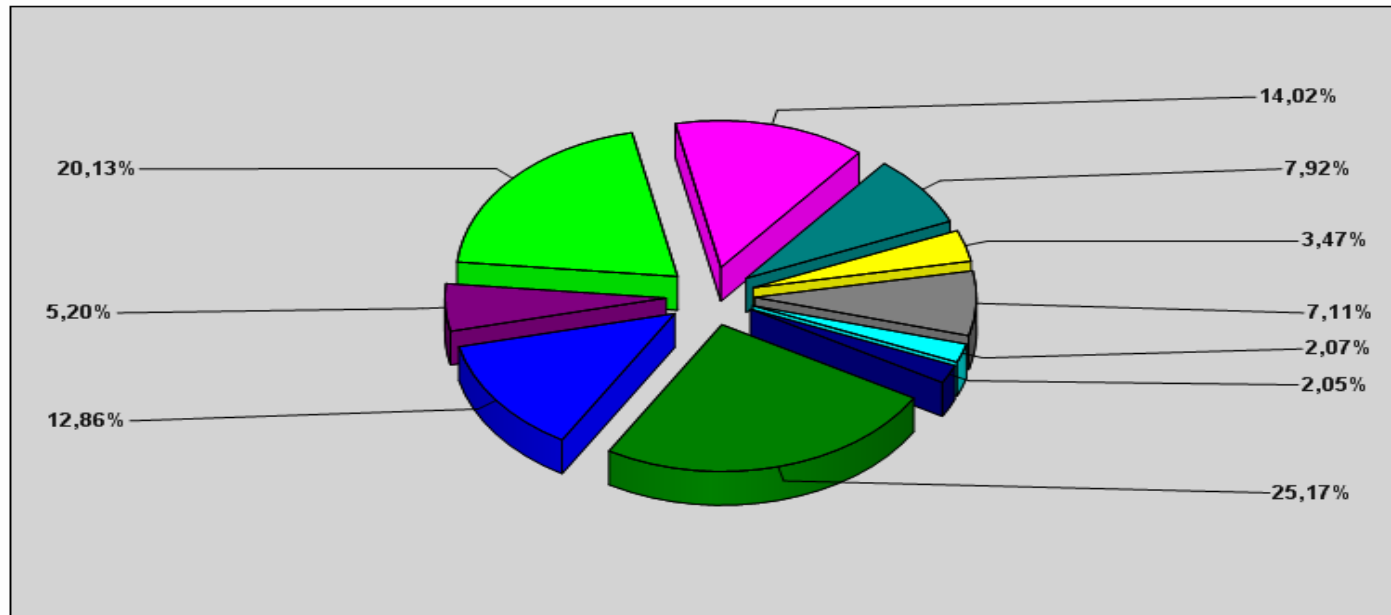


Profil de la clientèle selon: Contexte du crime

1- Relation avec les voisins	216
2- Familial	720
3- Autre	69
4- Amis/Connaissances	825
5- Conjugal	1138
6- Personne étrangère	656
7- Travail	221
8- Ne sait pas	237
9- École	70
4152	

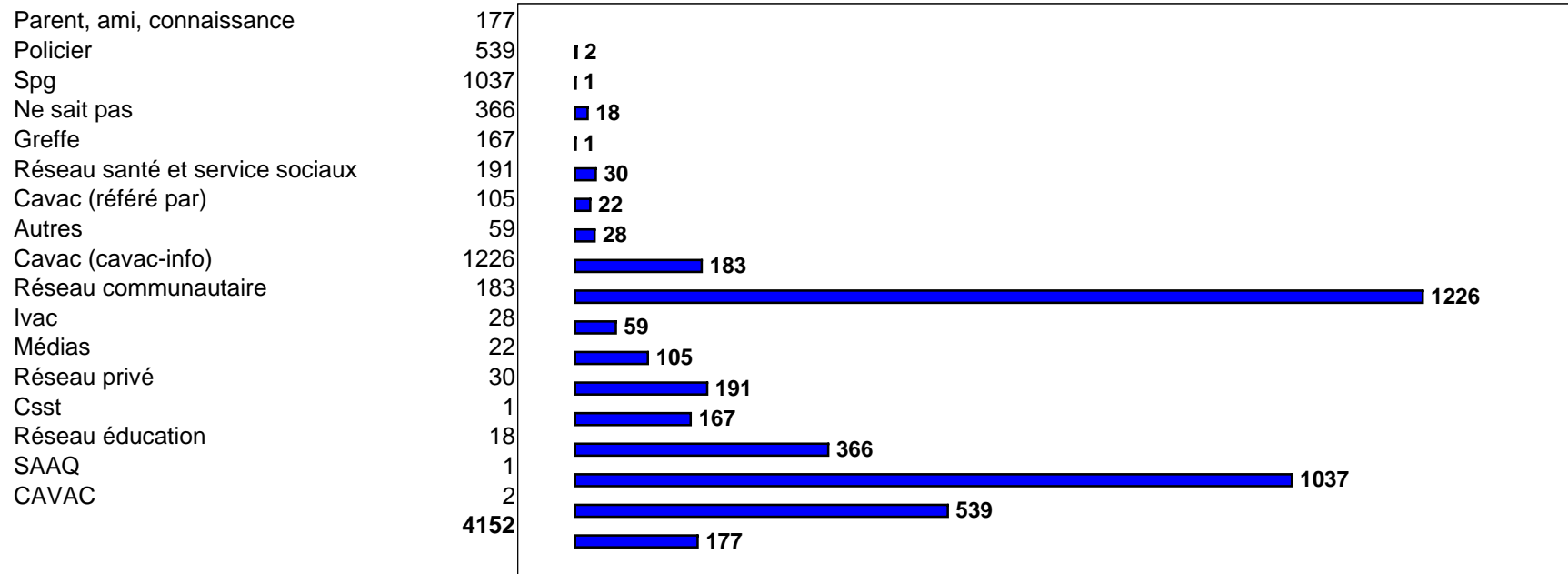


Profil de la clientèle selon : Lien avec la victime

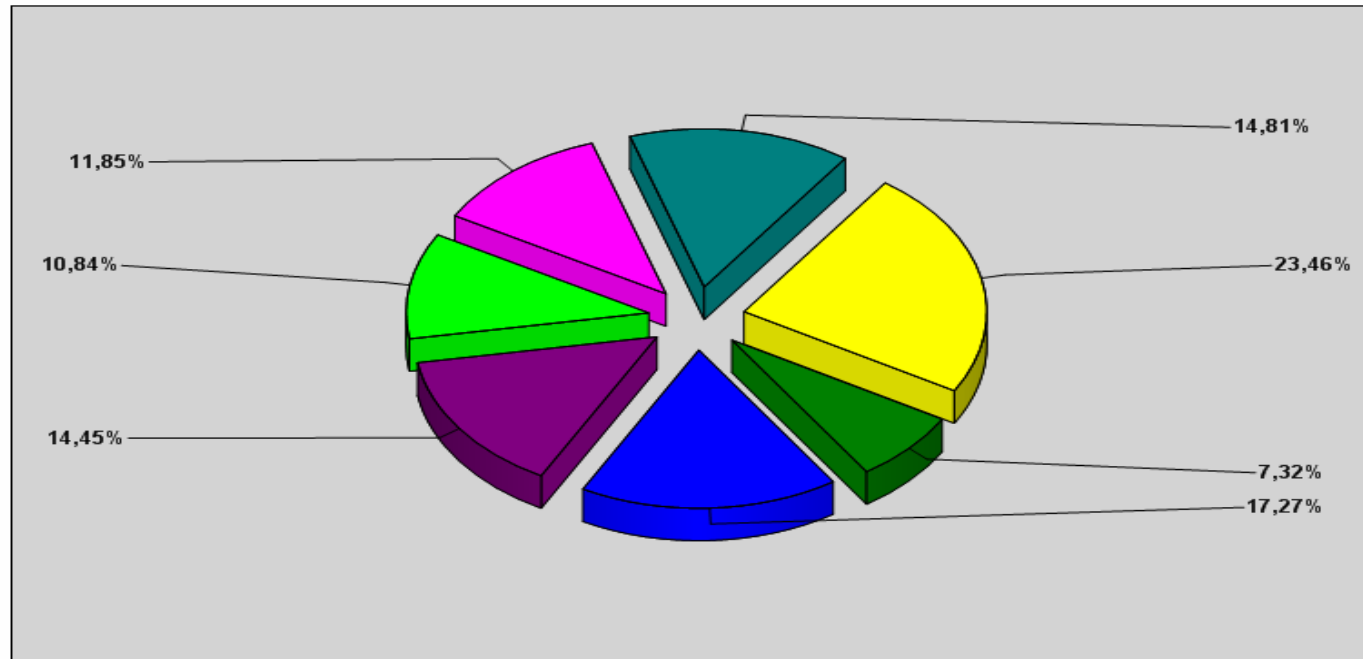


Ami(e) / Connaissance - (25,17%) (1045)
Conjoint(e) - (12,86%) (534)
Voisin(e) - (5,20%) (216)
Personne étrangère - (20,13%) (836)
Ex-conjoint(e) - (14,02%) (582)
Ne sais pas - (7,92%) (329)
Parent - (3,47%) (144)
Parenté (précisez) - (7,11%) (295)
Beau-Parent - (2,07%) (86)
Enfant - (2,05%) (85)

Profil de la clientèle selon: Source de référence



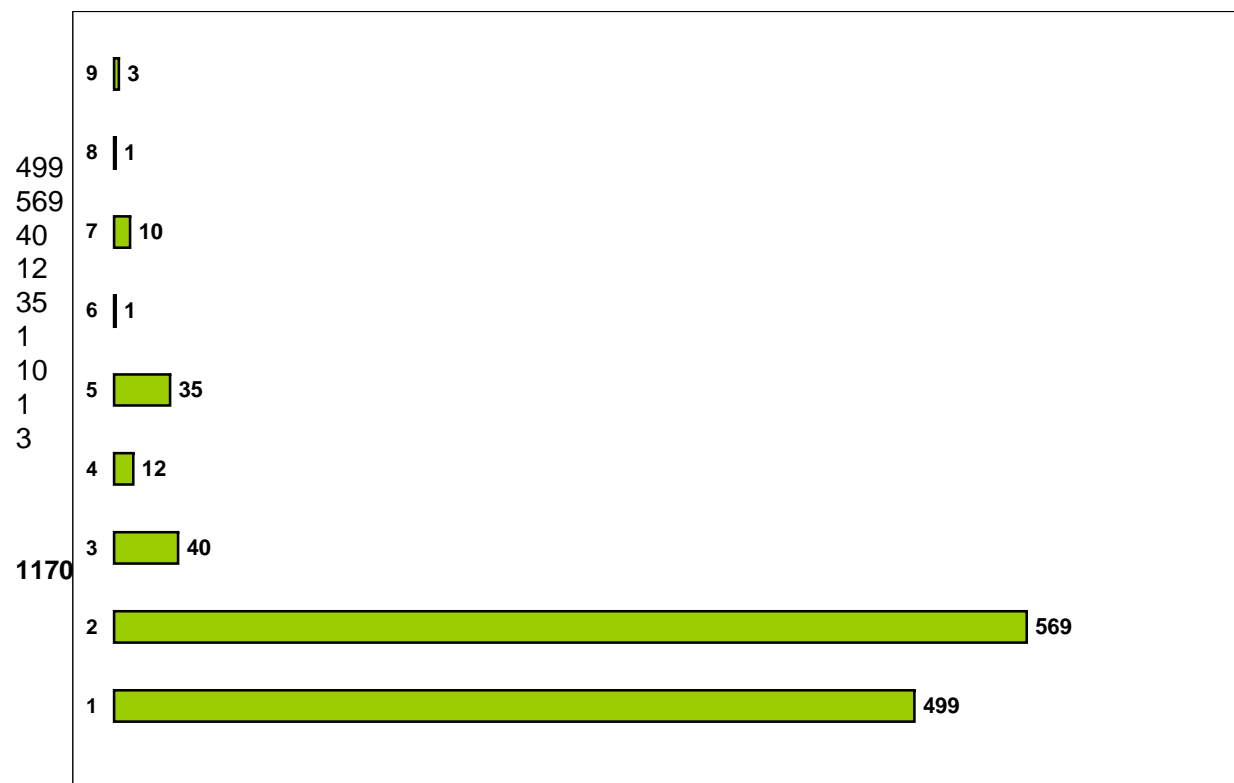
Profil de la clientèle selon : Délai avant recours



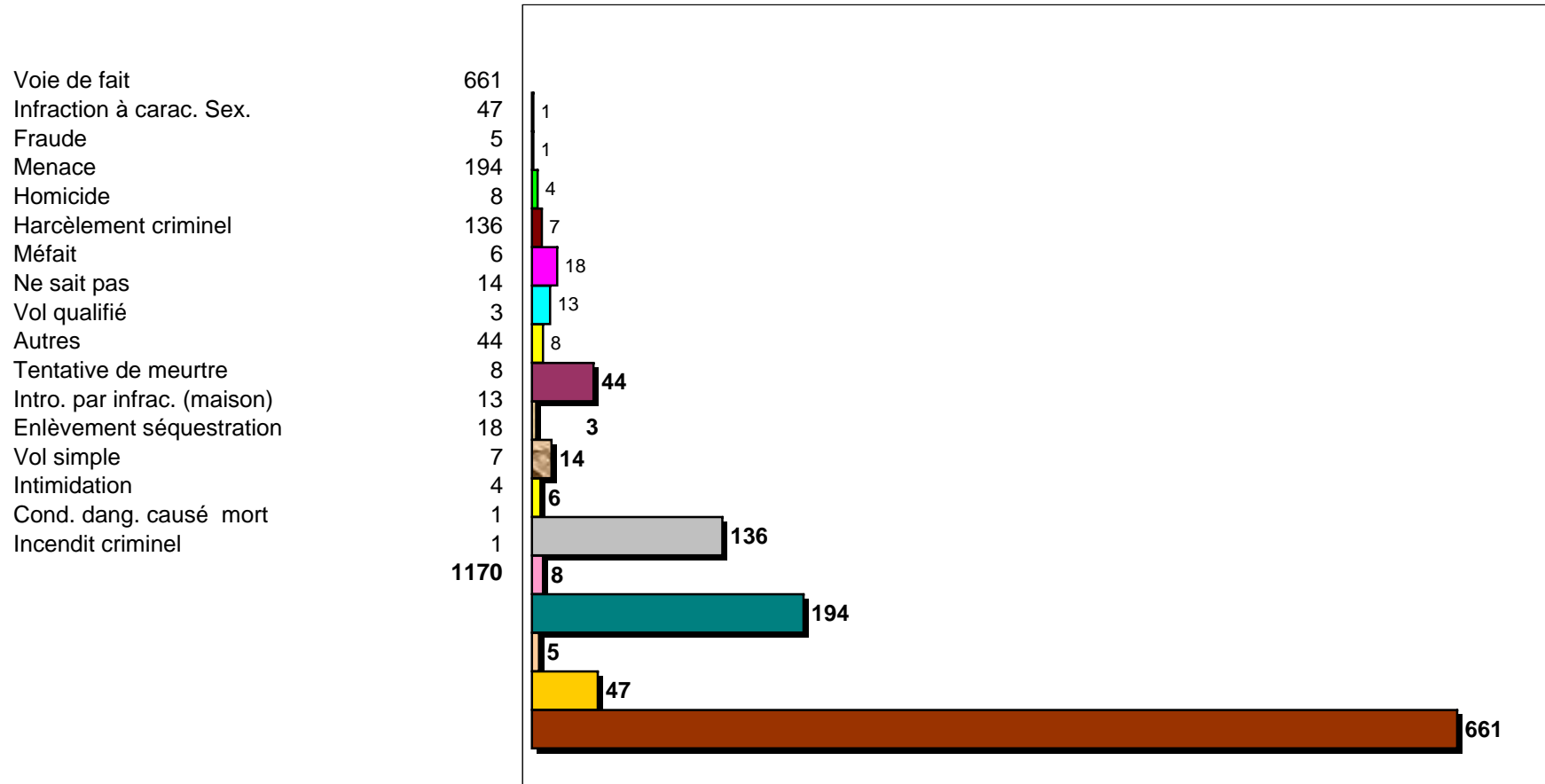
5 ans et plus - (7,32%) (304)
3 mois à 1 an - (17,27%) (717)
1 à 3 mois - (14,45%) (600)
1 an à 5 ans - (10,84%) (450)
8 à 30 jours - (11,85%) (492)
0 à 7 jours - (14,81%) (615)
Ne sais pas - (23,46%) (974)

Spécification de l'échantillon: Lien avec la victime; Contexte du crime- Conjugal

- 1- Conjoint
- 2- Ex-conjoint
- 3- Ne sais pas
- 4- Parenté
- 5- Ami /Connaissances
- 6- Parent
- 7- Personne étrangère
- 8- Voisin
- 9- Beau-Parent

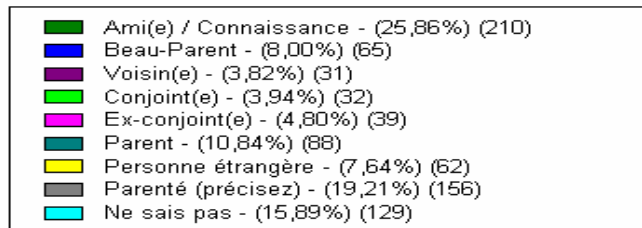
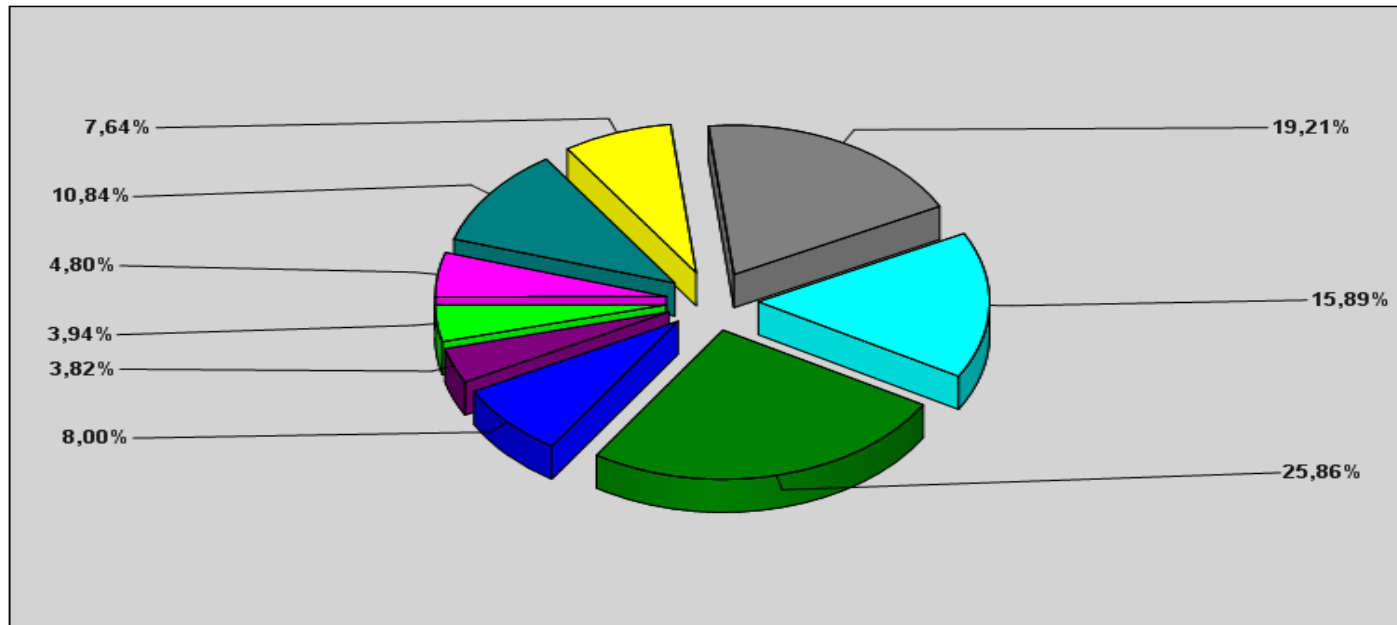


Spécification de l'échantillon: Contexte du crime-Conjugal



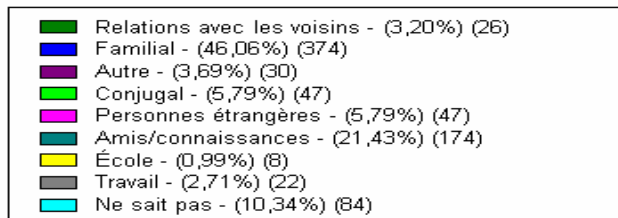
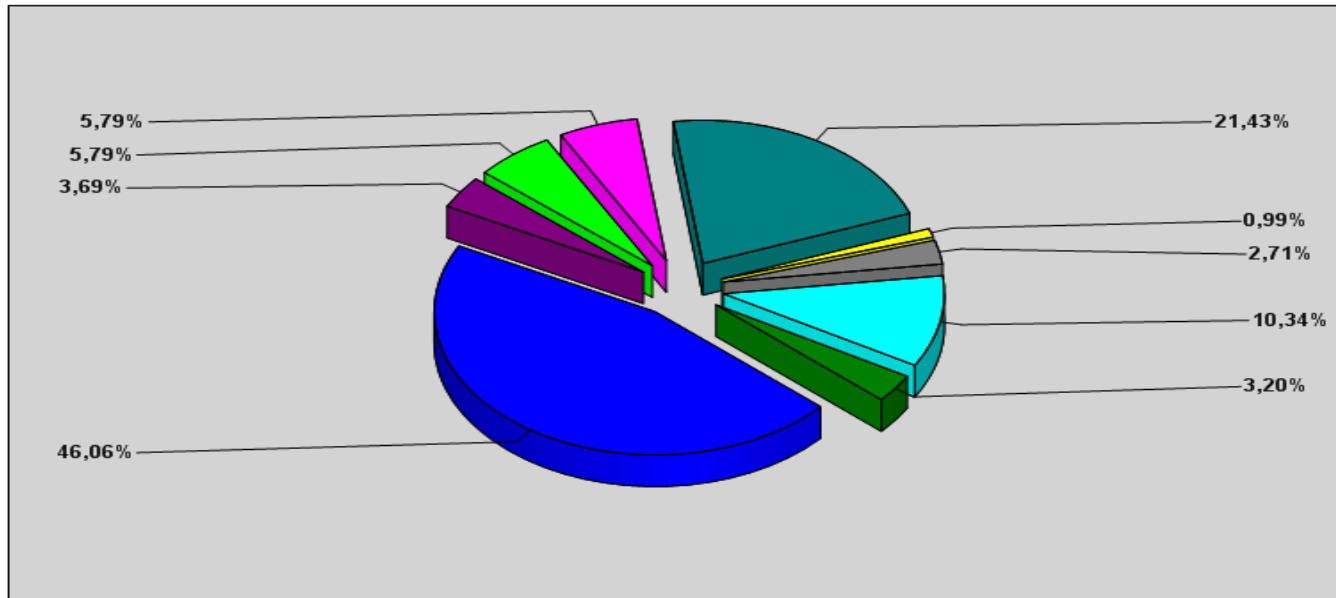
Spécification de l'échantillon : Contexte du crime-Infraction à caractère sexuel

Profil de la clientèle selon : Lien avec la victime



Spécification de l'échantillon: Crime Intraction caractere sexuel

Profil de la clientèle selon : Contexte du crime



CAVAC DE LA MONTÉRÉGIE
SERVICES RENDUS DU 1 AVRIL 2007 AU 31 MARS 2008

Tableau de compilation des services saisis selon le panier de services retenus

PANIER DE SERVICES - BLOC	PANIER DE SERVICES - SERVICES RENDUS	SERVICES ACTUELLEMENT SAISIS DANS SCAVAC		NOMBRE DE SERVICES RENDUS			
		DESCRIPTION BLOC DE SERVICES	DESCRIPTION SERVICES				
Intervention post-traumatique	Intervention post-traumatique	Services directs	Intervention post-traumatique	830			
Total - Intervention post-traumatique				830			
Intervention psychosociojudiciaire	Intervention psychosociojudiciaire	Services directs	Intervention psychosociale	3 179			
			Intervention téléphone	9			
			Déplacement				
			24/7"				
Total - Intervention psychosociojudiciaire				3 188			
Information sur droits et recours	Informations sur le processus judiciaire	Information	Services du Cavac	7 120			
			Processus judiciaires criminels	5 369			
			Services de justice	641			
			Adulte chambre criminelle et pénale	4			
			Déclaration de la victime	453			
			Chambre de la jeunesse	140			
			Enquête Policière	298			
			Aide juridique	13			
			Contacts (recherche d'informations ou suivis)	Réseau juridique	9 474		
			Sous-total - Informations sur le processus judiciaire				23 512
	Informations sur les possibilités d'indemnisation	Information	Contacts (recherche d'informations ou suivis)	Compagnie d'assurance	26		
				Dédommagement au criminel	86		
				IVAC/CSST accidents	1 618		
				SAAQ	27		
				CSST/IVAC	106		
Informations sur les recours civils	Information	Contacts (recherche d'informations ou suivis)	SAAQ	2			
			Compagnies d'assurance	29			
			Sous-total - Informations sur les possibilités d'indemnisation				1 894
			Recours civils et petites créances	187			
			Autres recours et droits	61			
			Direction protection de la jeunesse	19			
			Sous-total - Informations sur les recours civils				267
Total - Information sur droits et recours				25 673			
Assistance technique	Pour compléter formulaires	Assistance technique	Formulaire IVAC	327			
			Déclaration de la victime	91			
			Formulaire CSST	9			
	Sous-total - Pour compléter formulaires				427		
	Dans l'identification des formalités à respecter	Autres services	Assistance technique	Autre	48		
				Recherche informatique	4		
				Autres services	95		
				Annulation de la demande	49		
				Laissé un message	1 166		
				Absent au rendez-vous	155		
Sous-total - Dans l'identification des formalités à respecter				1 517			
Total - Assistance technique				1 944			

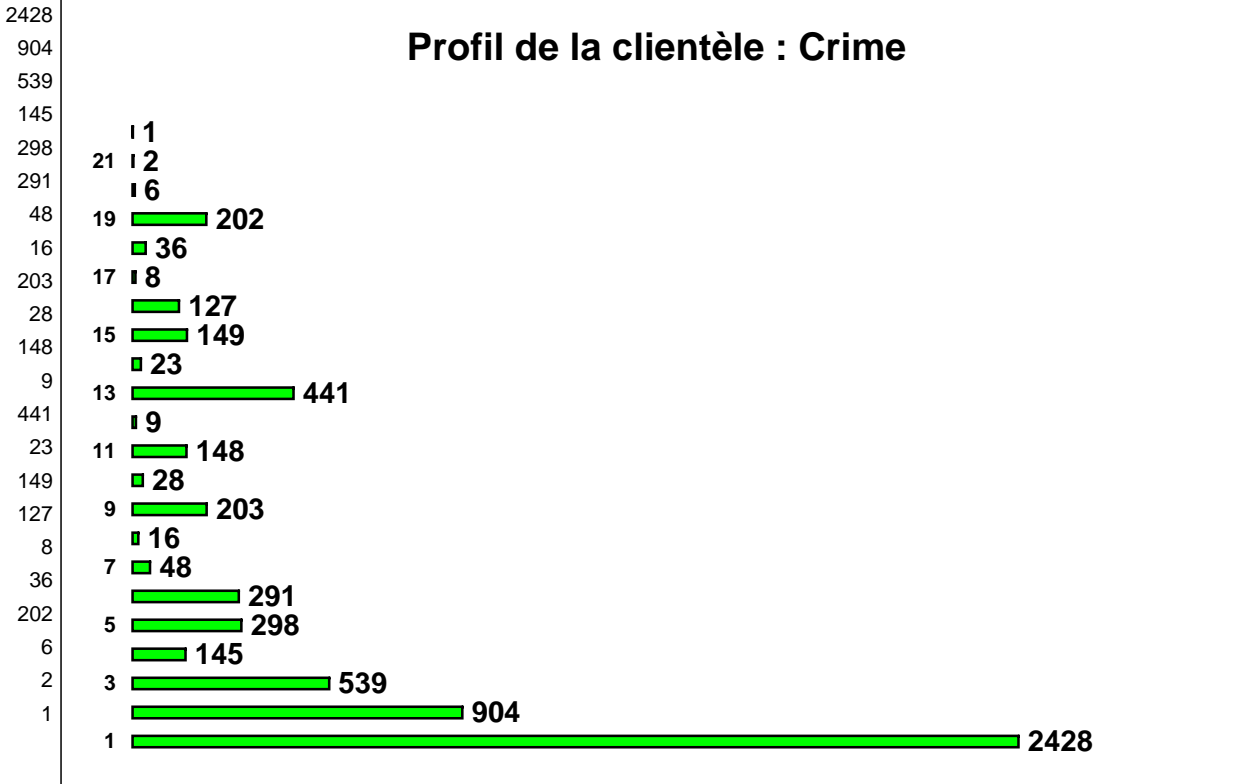
**CAVAC DE LA MONTÉRÉGIE
SERVICES RENDUS DU 1 AVRIL 2007 AU 31 MARS 2008**

Tableau de compilation des services saisis selon le panier de services retenus

PANIER DE SERVICES - BLOC	PANIER DE SERVICES - SERVICES RENDUS	SERVICES ACTUELLEMENT SAISIS DANS SCAVAC		NOMBRE DE SERVICES RENDUS	
		DESCRIPTION BLOC DE SERVICES	DESCRIPTION SERVICES		
Orientation vers des services spécialisés	Du domaine juridique	Références	IVAC/CSST	267	
			SAAQ	14	
			Compagnies d'assurance	23	
			Réseau judiciaire	1 153	
	Sous-total - Du domaine juridique				1 457
	De la santé et des services sociaux		Information	Réseau santé et services sociaux	86
			Références	Réseau santé et services sociaux	169
			Contacts (recherche d'informations ou suivis)	Réseau santé et services sociaux	26
	Sous-total - De la santé et des services sociaux				281
	Orientation vers des services spécialisés (suite)	Du domaine communautaire	Information	Ressources communautaires	192
Réseau privé				22	
Autres				57	
Références			Réseau communautaire	249	
			Réseau privé	138	
			Autre	101	
Contacts (recherche d'informations ou suivis)			CAVAC	86	
			Réseau communautaire	65	
			Réseau privé	18	
			Autres	34	
Sous-total - Du domaine communautaire				962	
Total - Orientation vers des services spécialisés				2 700	
Accompagnement de la victime	Dans l'appareil judiciaire durant toute la durée du dossier	Accompagnement	Cour criminelle	413	
			Cour civile		
			Cour municipale		
			Chambre de la jeunesse		
			Tribunal de la jeunesse		
			Tribunaux administratifs		
Sous-total - Dans l'appareil judiciaire durant toute la durée du dossier				413	
Auprès de la santé et services sociaux	Accompagnement	Professionnel de la santé et des services sociaux	1		
Sous-total - Auprès de la santé et services sociaux				1	
Accompagnement de la victime (suite)	Auprès des ressources communautaires	Accompagnement	Ressources communautaires		
			Autres		
	Sous-total - Auprès des ressources communautaires				-
	Auprès des corps policiers	Accompagnement	Service de police		
	Sous-total - Auprès des corps policiers				-
	Auprès des ressources juridiques	Accompagnement	IVAC		
CSST					
Avocat - Procureur de la couronne - civil			21		
Sous-total - Auprès des ressources juridiques				21	
Total - Accompagnement de la victime				435	
				34 770	

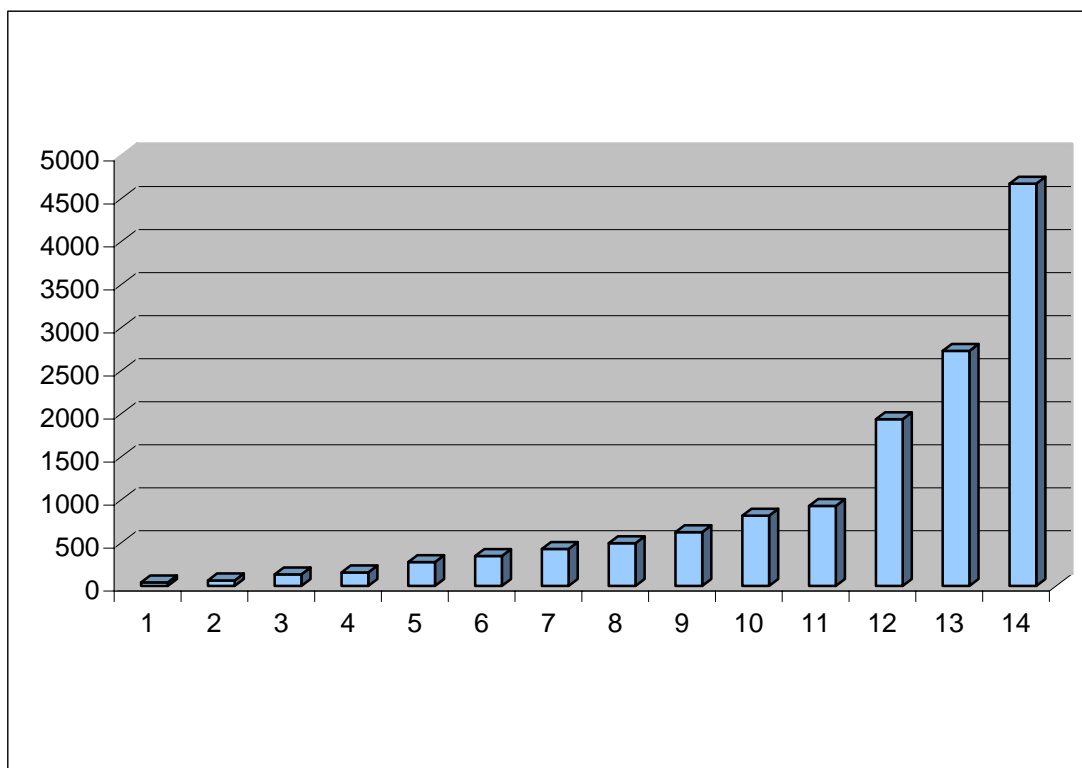
Cavac-Info

- Voie de fait
- Menace
- Infraction à caractère sexuel
- Vol qualifié
- Harcèlement criminel
- Autres
- Enlèvement/Séquestration
- Intimidation
- Introduction par effraction (maison)
- Infraction relative conduite de véh.
- Fraude
- Homicide
- Vol simple
- Cond.fac.aff.causé mort lés.corp.
- Introduction par effraction (autres)
- Vol véhicule moteur
- Incendie criminel
- Tentative de meurtre
- Méfait
- Cond. dang. causant mort
- Ne sait pas
- Délit de fuite

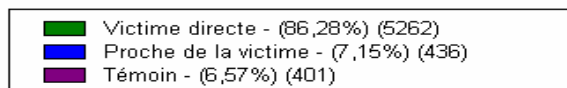
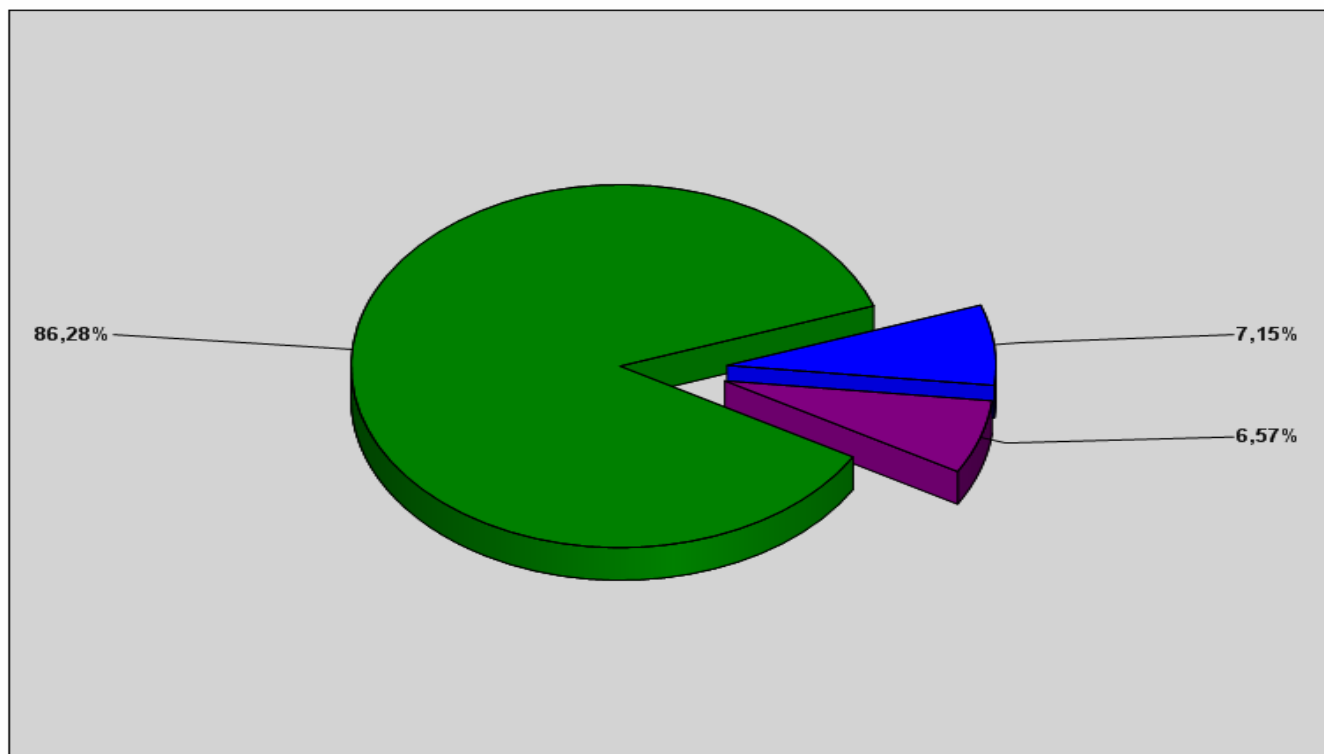


Cavac-Info

Information transmise	Total
Mandat de renvoi	11
Modification ordonnance de sursis	38
Acquittement	40
Emprisonnement avec sursis	64
Ordonnance de sursis	133
Modification ordonnance de probation	157
Aucune	277
L'engagement de ne pas troubler l'ordre p	347
Emprisonnement	430
Modification engagement	497
Modification de promesse	624
Engagement	816
Autre	929
Promesse	1938
Ordonnance de probation	2731
Prochaine date d'audience	4675



Profil de la clientèle selon : Type de la clientèle





8 *PARTENARIAT, REPRÉSENTATION, PROMOTION*

8.1 Les partenaires

Le CAVAC participe à différentes tables de concertation et comités de travail sur l'ensemble du territoire.

Le CAVAC a maintenu son implication auprès des comités en lien avec les problématiques de l'abus et de la négligence envers les aînés, de la violence conjugale et des agressions sexuelles.

Le CAVAC a également assisté à d'autres rencontres ponctuelles, sur des thématiques diverses et ce, à différents moments de l'année. Nous tentons d'y participer dans la mesure du possible. Ces activités favorisent l'intégration auprès de leurs partenaires des intervenantes qui sont dans les points de service et permettent un échange d'information sur les services offerts.

Nous avons fait des présentations sur les services du CAVAC auprès d'organismes dans chacune des régions desservies par le CAVAC. Nous avons rencontré, pour en nommer que quelques-uns, l'équipe psychosociale du CLSC Kateri, un agent communautaire de la Régie de police inter-municipale de Roussillon, les policiers de la Ville de St-Jean, les intervenantes de la maison d'hébergement La Clé sur la porte, le Centre de femmes l'Essentielle, le personnel et les membres de l'organisme Mère-Enfant de Ste-Julie, les intervenants et certains jeunes de l'organisme Benado.

Il existe, au quotidien, une collaboration avec les différents partenaires du CAVAC, qu'ils soient issus du milieu judiciaire, communautaire, de la santé et des services sociaux ou du privé.

Cette collaboration prend son essence dans le souci de répondre le plus adéquatement possible aux besoins exprimés par la clientèle et de favoriser une complémentarité des services.



Sur le plan provincial, le CAVAC de la Montérégie a maintenu sa participation aux activités du Réseau des CAVAC et aux rencontres conjointes avec les représentants du ministère de la Justice et du BAVAC.

8.2 Les activités de représentation et de promotion

Tout au long de l'exercice, que ce soit de façon ponctuelle ou continue, le CAVAC a participé, initié ou s'est joint à différentes démarches afin de promouvoir les services offerts ou de sensibiliser à la victimisation en générale.

La campagne d'affichage dans les abris-bus de la Rive-Sud et de Montréal s'est poursuivie pour une période de quelques semaines à l'automne 2007. L'information sur les services du CAVAC, ainsi que le numéro 1 866 LE CAVAC, ont alors pu bénéficier d'une visibilité accrue.

Nous avons profité de la campagne dans les abris-bus, pour réutiliser les images choisies et imprimer des affiches à dimension réduite. Ainsi, tout au long de l'année, nous avons procédé à la distribution de ces affiches du CAVAC sur l'ensemble du territoire de la Montérégie.

Les affiches ont été distribuées dans les postes de police municipale, les postes de la Sûreté du Québec et du Bureau régional d'enquête, les palais de justice, les CLSC, les maisons d'hébergement, les CALACS, les maisons de jeunes, certaines écoles primaires, secondaires, collégiales, au Syndicat de l'enseignement de Champlain et auprès de plusieurs autres organismes.

Nous avons également utilisé ces images pour concevoir notre calendrier 2008, qui, à son tour, fut distribué auprès de nombreux partenaires et collaborateurs.

Lors de ces mêmes occasions ou à d'autres moments, la distribution de dépliants du CAVAC est faite en continue sur l'ensemble du territoire. La mise à jour des bottins de ressources est souvent une bonne occasion pour renouveler l'envoi de ceux-ci.



À quelques reprises, des étudiants sont venus rencontrer des intervenantes afin de connaître les services du CAVAC et la problématique vécue par les personnes victimes.

À une autre occasion, un jeune, en collaboration avec l'organisme de justice alternative de la région de Sorel, est venu rencontrer l'intervenante afin de connaître les services offerts et les conséquences de la victimisation. Une vidéo a également été réalisée et sera utilisée afin de sensibiliser les autres jeunes au vécu des victimes d'actes criminels et aux services offerts par le CAVAC.

Nous avons participé à quelques entrevues médiatiques, dont certaines aux radios communautaires de la Montérégie, dont celles de Sorel, de Longueuil, de St-Rémi et St-Constant. Une autre participation s'est faite au FM 98,5, lors de l'émission de Paul Arcand. À cette occasion, l'émission portait sur les situations d'abus envers les aînés. Une notaire était présente pour discuter de la problématique des abus financier et pour répondre aux questions. Le CAVAC était présent en soutien et pour parler des services offerts.

Nous avons participé aux « Journées du Barreau », ce qui nous a permis de diffuser de l'information sur le CAVAC. Nous avons également été l'organisme bénéficiaire des fonds récoltés lors de la Randonnée du Harfang 2007. Nous tenons à remercier le comité organisateur ainsi que l'ensemble des participants et donateurs de l'évènement.

Lors de l'exercice, le CAVAC a participé à une campagne de promotion lors de laquelle notre carte d'affaire était apposée sur un bloc-notes qui était remis gratuitement aux clients de différents commerces. Parmi ceux-ci, notons quelques succursales des pharmacies Jean-Coutu et Pharmaprix, des supermarchés Loblaws et des restaurants McDonalds. Ce sont, plus de 20 000 bloc-notes qui ont ainsi été distribués avec de l'information CAVAC sur chaque page, soit l'équivalent de 500 000 pages ou cartes d'affaire.



9. *BILAN ET PERSPECTIVES D'AVENIR*

Après tous ces rapports annuels rédigés depuis 1991, il s'avère toujours ardu de tracer, en quelques lignes, le bilan du dernier exercice et de tenter de percevoir l'allure de la prochaine année.

Il va de soi, qu'année après année, le bilan nous permet d'affirmer que ce fut une période de grande occupation où l'accessibilité à des services de qualité, demeure la pierre angulaire sur laquelle s'établit la consolidation de l'organisme.

Le développement des dernières années nous amène également à instaurer des modes de gestion qui sont adaptés à une organisation qui compte maintenant plusieurs employés et ce, afin d'assurer la stabilité et la viabilité de l'organisme.

La formation du personnel et la gestion clinique doivent se développer en tenant compte des besoins reliés à l'accomplissement du mandat. Cette gestion des services professionnels doit s'intégrer au mode de fonctionnement de l'organisme et à sa mission.

C'est ainsi que le prochain exercice financier devrait donc se dérouler. C'est-à-dire maintenir l'accessibilité au panier de services et assurer un fonctionnement optimal de l'organisme.

La collaboration au quotidien avec les différents partenaires demeure l'une des clés d'une offre de service adaptée aux besoins de la clientèle.

Le développement du Réseau des CAVAC et la diffusion de l'information sur les services offerts demeure une partie importante de la consolidation de leur accessibilité. C'est pourquoi nous continuerons à y mettre tous les efforts nécessaires et à assurer un suivi aux demandes de services qui nous seront présentées.